

Affaire 15-160426

Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2026

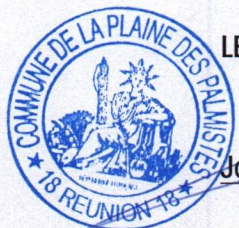
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 03 avril 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 03

Procurations : 01

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL
2026

L'an deux mille vingt-six le **SEIZE AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES ET HUIT MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUFE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

PROCURATION(S) :

FOSSY Bernard Conseiller Municipal à FAUSTIN Jean Yves

Publicité faite le 23 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260416-DCM15-160426-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Affaire 15-160426

Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2026

Comme le prévoit l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil municipal peut décider d'établir un état annexé au budget qui individualise les crédits par bénéficiaires. Dans ces conditions, et pour ces subventions seulement, le budget constitue la pièce justificative de paiement. Le Budget Primitif 2026 de la commune de La Plaine-des-Palmistes comporte ladite annexe.

Par ailleurs, l'article 10 de la loi N°2000-321 en date du 12 avril 2000 précise que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par le décret de 23 000€, (décret N° 2001-495 du 6/6/2001) conclure une convention avec l'association qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Pour l'exercice 2026, les associations concernées sont les suivantes :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Domaine des Tourelles	28 000
Sporting Club Palmiplainois (SCP)	35 000
En Plaine Musique	85 000
Comité des Œuvres sociales des agents de La Plaine-des-Palmistes	79 700
Office Municipal du Sport et des Loisirs (OMSL)	160 000
TOTAL	387 700

La présidence étant assurée par Jean Yves FAUSTIN, 1^{er} adjoint.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et Jean Claude DAMOUR, Wilfrid FONTAINE, Blandine LAURET, M. le maire quittent la salle et ne prennent pas part au vote,

- **INVITE** les membres du conseil ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote et à quitter temporairement la salle,
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux associations,
- **APPROUVE** l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer les conventions de subventions ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET